



Stationnement et circulation route forestière.

Par **jg49**, le **25/04/2019** à **19:35**

Bonjour,

Mon fils vient de recevoir 2 contraventions de 135euros, une pour stationnement sur une route de forêt et l'autre pour circulation sur une route de forêt. Les 2 PV ont été délivrés le même jour à la même heure par un agent forestier.

Je me demande ce qui pourrait faire annuler ce PV ? la forme ? le lieu dit ne semble pas précis!! merci de votre aide.

Cordialement.

Par **youris**, le **27/04/2019** à **20:07**

bonjour,

il est facile de savoir si la route forestière était interdite à la circulation et si le stationnement y était interdit.

en règle générale, la circulation est interdite aux non-ayant droits sur les routes forestières.

salutations